



Paris, le 7 janvier 2016

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Objet : Effectifs de la Direction Générale de l'Aviation Civile pour 2016/2018

Monsieur le Président,

Le 24 novembre 2015, les 5 syndicats représentatifs de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), FO, CGT, CFDT, UNSA et SNCTA (syndicat autonome de contrôleurs aériens) ont écrit au Premier ministre pour appeler son attention sur la question des effectifs à la DGAC.

En effet, depuis 2008, la DGAC a subi, comme la plupart des autres administrations de la Fonction publique d'Etat, des baisses d'effectif imposées par les politiques gouvernementales de réduction des dépenses publiques (RGPP puis MAP). En 7 ans, la DGAC a perdu plus de 10% de ses effectifs (1100 ETP), alors que la charge de travail qui repose sur ses agents a augmenté : hausse du trafic aérien, étude et mise en œuvre de nouveaux systèmes techniques, nouvelles réglementations européennes, renforcement de la surveillance, de la sécurité et de la sûreté du transport aérien...

Depuis 1988, le dialogue social à la DGAC est rythmé par des accords sociaux négociés et conclus tous les 3 ans. Ces accords ont permis de moderniser la DGAC, d'améliorer ses performances et aux personnels de bénéficier d'avancées sociales.

En octobre 2015, le gouvernement a décidé de lancer une nouvelle négociation pour conclure un accord social couvrant la période 2016/2018.

Cette négociation va se dérouler jusqu'en mars 2016.

Pour FO, le sujet des effectifs pour la période 2016/2018 est crucial.

Les discussions protocolaires débutent mal, puisque le gouvernement a imposé, sans négociation, une nouvelle baisse d'effectifs à la DGAC pour 2016 : -116 ETP sur 11500.

Pour 2017 et 2018, nous n'avons aucun chiffre et aucune perspective de pouvoir négocier.

Pour FO, ceci n'est pas acceptable.

La DGAC est une administration atypique chargée de la sécurité du transport aérien. Elle est dotée d'un budget annexe financé principalement par les redevances payées par les compagnies aériennes. Elle ne coûte pas un euro au budget général de l'Etat. La situation financière du budget annexe s'améliore : la DGAC a amorcé son désendettement en 2015 et l'accélère nettement en 2016.

La DGAC est dans un secteur en croissance : le trafic aérien devrait continuer augmenter de plus de 2% par an d'ici à 2020. Pour faire face à cette augmentation du trafic aérien, la DGAC aurait besoin de recruter davantage dans tous les corps de métiers. Le temps de formation des personnels de la DGAC est de 3 à 5 ans avant qu'ils puissent être pleinement opérationnels.

.../...

.../...

Dans ce contexte, la baisse de 116 ETP en 2016 n'est pas compréhensible. 116 ETP en moins, se sont 116 jeunes qui ne seront pas recrutés, alors que la DGAC en a besoin et a les capacités financières de le faire. Le coût annuel de ces 116 ETP est de 7 M€ alors que la DGAC s'apprête à rembourser 107 M€ de dette (soit 9% de sa dette) en 2016.

Dans votre allocution télévisée du nouvel An, vous avez rappelé que la lutte contre le chômage et, notamment, celui des jeunes (25% de taux de chômage chez les moins de 25 ans) est une priorité absolue. Le gouvernement pourrait envoyer un signal positif aux jeunes et aux 11500 agents de la DGAC en recrutant davantage dès 2016.

FO vous demande en conséquence :

- **De bien vouloir faire réexaminer la question des effectifs de la DGAC pour l'année 2016.**
- **De permettre au ministère chargé des transports (MEDDE) de négocier, dans le cadre du protocole social 2016/2018, le niveau des recrutements à effectuer à la DGAC en 2017 et 2018.**

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à nos demandes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JH', written over a horizontal line.

Jean HÉDOU